

# Inscription et règlement général de l'exposition « Tourett'Art »

du 25 avril *au* 10 mai 2020

## PRÉAMBULE :

En organisant le « **Tourett'Art** », la municipalité de Tourrette-Levens désire offrir la possibilité à tous les Tourettans pratiquant une activité artistique d'être exposés dans un espace ouvert au public. En aucun cas cette manifestation ne constitue une foire artisanale ou un marché. Cette exposition a pour but de mettre en avant la créativité des Tourettans et de susciter l'échange.

## RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES :

Pour être recevables, les candidatures doivent répondre aux conditions suivantes :

- Adhérer au règlement
- Les candidatures doivent parvenir dans les délais impartis

**=> Date limite de dépôt des candidatures : 2 mars 2020**

- Les productions présentées dans la salle d'exposition devront être semblables aux photos fournies avec le dossier d'inscription.
- En cas d'excès de candidature, les inscriptions seront retenues en fonction de la date de réception de leur inscription complète.



## ORGANISATION & RÈGLEMENT:

- La participation à cette manifestation est gratuite.
- les dates de l'exposition : Du 25 avril au 10 mai 2020
- Période d'installation : à définir
- Vernissage le **jeudi 30 avril 2020** (date à confirmer)
- Démontage de l'exposition : à définir
- Mis à part les œuvres murales pour lesquelles il y a des cimaises, l'exposant fournit son propre support d'exposition (table, support de sculptures...)
- Pas de trous, colle ou autre élément pouvant abimer les murs
- Le nombre d'œuvres présentées sera limité et évalué avec les organisateurs en fonction du nombre de participants, de la taille des œuvres exposées et de la place disponible.
- Tout exposant devra impérativement s'installer sur l'emplacement qui lui aura été attribué

## PRÉSENCE ET COMPORTEMENT

- Le jour du vernissage, l'exposant devra être présent en personne.
- Tout exposant veillera à avoir un comportement ne nuisant pas à la bonne tenue de la manifestation.

---

En posant leur candidature à cette manifestation, les artistes et créateurs déclarent adhérer automatiquement au présent règlement.

Tout exposant ne se conformant pas au règlement sera exclu de la manifestation.



## **DOSSIER D'INSCRIPTION**

### **« Tourett'Art »**

**Clôture des inscriptions le 2 mars 2020**

**Dossier à compléter et à renvoyer à l'adresse suivante :**

Mairie de Tourrette-Levens

Service culturel

Place du docteur Simon

06690 TOURRETTE-LEVENS

04.93.91.00.16

Par mail : [culture@tourrette-levens.fr](mailto:culture@tourrette-levens.fr)

NOM .....

Prénom .....

Adresse .....

Téléphone .....

Mail .....

**Pièces à fournir :**

- Copie du justificatif de domicile (pour ceux qui n'ont jamais participé)
- Copie de la pièce d'identité (pour ceux qui n'ont jamais participé)
- Quelques photographies de vos réalisations avec les dimensions de chaque œuvre que vous comptez exposer. Vous pouvez faire parvenir les photos par mail : [culture@tourrette-levens.fr](mailto:culture@tourrette-levens.fr)

Nous vous contacterons pour vous confirmer votre inscription